

Les cultes

PAROISSES PROTESTANTES

Sainte-Marie-aux-Mines

Dimanche 19, 10 h : culte au temple.

PAROISSES CATHOLIQUES

Sainte-Marie-aux-Mines

Samedi 18, 18 h : messe à la chapelle Saint-Joseph. Dimanche 19, 10 h 45 : messe à Sainte-Madeleine. Mardi 21, 18 h : messe ; 20 h 30 : concert du quatuor Axis à l'église Sainte-Madeleine. Mercredi 22, 7 h 45 : départ du pèlerinage au Mont-Sainte-Odile. Jeudi 23, 18 h : messe. Vendredi 24, 18 h : messe.

Sainte-Croix-aux-Mines

Dimanche 19, 9 h 30 : messe à l'église Saint-Nicolas. Mardi 21, 9 h 15 : messe à Saint-Vincent. Vendredi 24, 16 h : messe à Saint-Vincent.

Lièpvre

Dimanche 19, 10 h : grand-messe. Mardi 21, 20 h : veillée de prière du Renouveau.

Rombach-le-Franc

Samedi 18, 18 h : grand-messe.

L'état-civil

SAINTE-MARIE-AUX-MINES

Publications de mariages

Stéphane Sauer, ouvrier spécialisé, et Delphine Di Libero, ouvrière spécialisée, à Sainte-Marie-aux-Mines.

Arnaud Taglang, ouvrier de scierie, et Sandra Isabelle Burrus, auxiliaire de vie sociale, à Sainte-Marie-aux-Mines.

Yoann Le Pierres, commercial, à Sainte-Marie-aux-Mines et Angélique Benoît, agent hospitalier qualifié, à Lièpvre.

Karim Ancel, à Sainte-Croix-aux-Mines, et Samira Soumimi, étudiante, à Sainte-Marie-aux-Mines.

Mariages

Le 13 juin, Olivier Franck Christophe Legros, ouvrier, a épousé Virginie Suzanne Koch à Sainte-Marie-aux-Mines. Le 20 juin, Sébastien Benjamin Brefie, paysagiste, s'est marié avec Virginie Marie Moemersheim à Sainte-Marie-aux-Mines. Le même jour, José Mario Carvalho Marta, menuisier, a épousé Sandrine Henriette Thomann, agent hospitalier, à Sainte-Marie-aux-Mines.

Naissances

Le 1^{er} juin, Harun Can et Re-sul Kan, de Ferda Yilmaz et Rahime Yilan, à Colmar. Le 8 juin, Coralie, de Jean-Christian Neff et Sabine Neunreuther, à Sélestat. Le 15 juin, Doriane Francis Gérald Brice, de Tanguy Baradel et Natacha Vontrat, à Sélestat. Le 18 juin, Inès Jade, d'Arsène Marboeuf et Barbara Lang, à Sélestat.

Décès

Le 3 juin, Jacqueline Yvonne Million, 80 ans, épouse d'Alfred Henri Guerre. Le 4 juin, Jeanne Bensch, 94 ans, veuve de Jakov Skocibusic ; Georges Mangin, 71 ans, célibataire. Le 16 juin, Marie Anne Francine Hamm, 70 ans, épouse de Gérard Moench. Le 29 juin, Marie Jeanne Jehel, 89 ans, veuve d'André Holveck.

Lièpvre / Rombach-le-Franc / Départementale 48

Les dos d'ânes font des vagues

Des habitants et des professionnels de Rombach-le-Franc sont partis en croisade contre les quatre dos d'ânes et le rétrécissement aménagés sur la D48 par la commune de Lièpvre. Ils prévoient d'envoyer au conseil général et à la préfecture du Haut-Rhin une pétition qui aurait reçu 400 signatures. Des deux côtés, on argue de la sécurité.

■ Si le conseil municipal de Lièpvre a voté il y a deux ans la réalisation de quatre dos d'âne et d'un rétrécissement sur la D48 en direction de Rombach-le-Franc, suite à une étude approuvée par le conseil général du Haut-Rhin, c'est pour des questions de sécurité routière. «*Les riverains se plaignaient que les véhicules roulaient trop vite en descendant de Rombach. Si les gens étaient raisonnables, il n'y aurait pas eu besoin de le faire*», rappelle le maire de Lièpvre, Jacquy Mouginy.

Le rétrécissement présenterait des problèmes de visibilité

Mais aujourd'hui, c'est aussi en arguant de sécurité que des habitants et professionnels de Rombach-le-Franc remettent en cause ces travaux, en particulier le rétrécissement aménagé à la sortie de Lièpvre. Il présenterait selon eux des problèmes de visibilité pour les chauffeurs de poids lourds. «*Quand on descend, vu la longueur du véhicule, on est obligés de se déporter beaucoup sur la gauche pour voir s'il y a quelqu'un en face*», témoigne Alain Chappuis, Rombéchat et chauffeur de poids lourd. «*Et si quelqu'un monte, il a la priorité, et on est coincés. Il est impossible de faire marche arrière*»,



Des chauffeurs de poids lourds s'inquiètent du manque de visibilité dans le rétrécissement à la sortie de Lièpvre. (Photo DNA)

explique aussi Serge Griffon, lui aussi chauffeur de poids lourd de Rombach.

Ce problème inquiète également Jean-Pierre Sittler, PDG de Dinamic Emballages, entreprise basée à Lièpvre qui est livrée en matériel par camion : il a rassemblé les lettres de plusieurs transporteurs qui font part de difficultés. Mais pour Jacquy Mouginy, la route n'offre «*pas moins de visibilité qu'avant. Et la route n'était pas plus large : deux camions ne pouvaient pas se croiser*.» Pour

lui, «*si vraiment il y avait un problème, le département n'aurait pas validé le projet*».

Autre crainte : que le rétrécissement de 3,5 mètres ne soit pas assez large pour certains véhicules. Et selon les chauffeurs, les trottoirs seraient trop hauts pour être franchis, sous peine d'abîmer les pneus, voire de risquer la crevaisson. «*S'il s'avérait à l'usage qu'il y a un problème, on pourra toujours trouver une solution pour qu'ils passent au-dessus*», indique le maire de Lièpvre.

Cependant, le rétrécissement n'est pas le seul à poser problème. Les dos d'âne aussi sont montrés du doigt. Pour les chauffeurs, il y aurait des risques pour la marchandise transportée.

Les contestataires ont lancé une pétition et disent avoir récolté 400 signatures

De son côté, Hubert Schildknecht, agriculteur à Rombach, craint de ne pouvoir les franchir avec ses en-

gins agricoles. «*Ils sont conformes aux normes en vigueur, s'ils étaient facilement franchissables, ils ne serviraient à rien*», répond Jacquy Mouginy.

Mais certains Rombéchats y voient un risque d'enclavement du village. «*C'est désagréable, c'est bruyant et polluant, puisqu'il faut freiner*», estime Roger Marchal, habitant de Rombach, qui pense que cela peut décourager les visiteurs à revenir dans le village. Une idée partagée par le maire de Rombach, Jean-Luc Fréchar, qui se dit défavorable aux dos d'ânes : «*autant d'éléments sur une si petite distance, c'est pénalisant pour l'attractivité du village. Pour se rendre au camping, les gens qui viennent en caravane se diront : "la prochaine fois, je ne reviens pas"*.»

Les contestataires ont rencontré à deux reprises le maire de Rombach, mais n'ont pas obtenu gain de cause. Aussi ont-ils décidé de lancer une pétition, parlant d'«*atteinte à la liberté de circuler*». Ils demandent «*la suppression pure et simple du rétrécissement et des dos d'âne, sauf celui situé en face de l'école de Lièpvre*». Ils disent avoir récolté 400 signatures pour cette pétition, qu'ils entendent envoyer à la préfecture et au conseil général du Haut-Rhin. **Emilie Brotel**

Rombach-le-Franc / 14-Juillet

La Fête nationale sous la pluie



Un dépôt de gerbe sous la pluie. (Photo DNA)

■ C'est sous une pluie battante que s'est déroulée, mardi matin, la cérémonie de la Fête nationale à Rombach-le-Franc.

Associations locales et patriotiques, conseil municipal

et harmonie Caecilia se sont retrouvés autour du monument aux morts de la commune pour un dépôt de gerbe, les traditionnelles sonneries, l'hymne national et le

discours du premier magistrat.

A l'issue de cette cérémonie, tous les participants se sont réunis autour du verre de l'amitié.

► Courrier

Smictom

Jean-Pierre Piela, président du Smictom, a tenu à réagir aux remarques des élus concernant la redevance incitative, au dernier conseil de communauté du Val d'Argent (DNA du 27 juin). Pour lui, un travail d'explication approfondi a été mené. «*Le Smictom a exposé son budget et présenté le plan d'application de la redevance incitative dans les locaux de la CDC du Val d'Argent en novembre 2008. En avril 2009, il a expliqué en détail au conseil communautaire les dispositions juridiques, financières et organisationnelles de la redevance. Une réunion d'information a été organisée en février 2009 à Sélestat pour les neuf communautés de communes : seul le président de la CDC Val d'Argent, retenu par un autre rendez-vous, était absent. Elle a porté sur l'étude juridique commandée par le Smictom et sur l'opportunité de choisir entre le régime général et le régime dérogatoire. Le Smictom a adressé à trois reprises à toutes les communautés de communes le contenu de l'étude juridique concernant la redevance incitative afin que tous les élus soient parfaitement informés de la délibération à prendre et des modalités juridiques imposées par le code général des collectivités territoriales. De plus, le rapport préparatoire et les comp-*

tes rendus du comité directeur sont adressés avec chaque invitation à tous les présidents des communautés de communes pour qu'ils soient parfaitement informés des décisions prises.» Concernant la redevance, il souligne : «*Les communautés de communes ne "perdent" pas la redevance puisqu'elles conservent leur budget annexe "ordures ménagères". Il faut préciser que le Smictom a pris le soin de réaliser une étude juridique pour assurer aux neuf communautés de communes la possibilité de continuer à bénéficier de la DGF bonifiée "ordures ménagères", en plein accord avec les présidents des communautés de communes et les délégués du comité directeur. Cette recette a été rendue possible par [mon] action puisque dès [mon] élection en 2002, j'ai fait délibérer les 89 communes et 9 communautés de communes afin qu'elles puissent bénéficier de cette ressource qui représente, en 2009, 600 000 €, dont environ 100 000 € pour la CDC Val d'Argent.*» Enfin, selon lui, «*la mise en place de la redevance incitative ne touche pas à la notion de compétence, chaque communauté de communes faisant le choix du régime dérogatoire conserve cette compétence, confirmée par un arrêté préfectoral.*»